

N° DEL 2014.09.24/146

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.

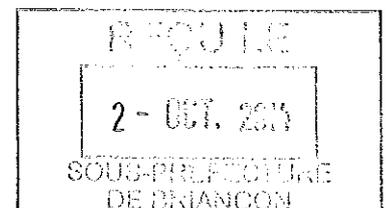
THEME : PATRIMOINE 8.

**OBJET : REMPARTS VILLE
HAUTE RESTAURATION
MURS JARDIN DU
GOUVERNEUR - DEMANDES
DE SUBVENTIONS.**

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine,
MONIER Bruno, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban - les travaux de restauration des remparts de la ville haute.

Le ministère de la culture et de la communication a prévu à son programme 2014 de restauration des monuments historiques, les travaux de restauration des murs du jardin du gouverneur. Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'État chargé du contrôle scientifique et technique seront définies dans une convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le montant d'opération, honoraires compris, a été estimé à 775 696 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	310 278,40 € HT
Département (20%)	155 139,20 € HT
Région (20%)	155 139,20 € HT
Ville (20%)	155 139,20 € HT
Total	775 696,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

Nicole GUERIN.

